

**PROCES VERBAL N° 2023-08 DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POISSON EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2023**

Sous la présidence de Mme BONNOT Michelle, Maire de la commune.

Convocation adressée le 31 août 2023

Sont présents : BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, BERNARD Didier, PLURIEL Dominique, MELINE Nicole, CHATILLON Yves, BOULOGNE Christophe, LORTON Corinne, FARIZY Isabelle, MERLE Bernard, GUYOT de CAILA Mathieu, FORET Xavier.

Excusé(s) : AUDUC Jean-Marc donne pouvoir à BERNARD Didier.

Absent(s) : Néant

Pouvoir(s) : 1

Le quorum étant atteint, CHATILLON Yves a été nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire informe que Mme Mathilde AUPECLE-LABARGE a démissionné du conseil municipal. Cette démission a été actée par la Sous-Préfecture dès sa réception.

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du 20.07.2023.

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2022

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Subvention 2023

Une demande a été faite par l'Association Musicale par courrier pour l'année 2023 pour un montant de 250€ comme l'année 2022.

Subvention exceptionnelle

Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100€ chacune à l'association Comité des Fêtes et à l'association des Conscrits de Poisson afin de les remercier de leur aide lors des deux manifestations pour le Raid In Charolais du 17 juin et du cinéma plein air du 9 août.

Le conseil municipal valide et donne son accord pour le versement de toutes les subventions données à ce conseil.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Voirie : Les goudrons de cette année réalisés par l'entreprise BOUHET sont terminés à l'impasse du Four et au chemin des Nicolins. Le fauchage va commencer à partir du 12 septembre par l'agent technique. BERNARD Didier propose à la commission de se réunir le 16 septembre à 8h30. Autre information donnée par Mme le Maire concernant la route du Val d'Arconce, des riverains se plaignent de leur sortie de cour difficile.

Bâtiments communaux : le 3 août, la visite de sécurité organisée par la Préfecture à l'église a eu lieu. Plusieurs points sont à revoir, notamment l'alarme, le plan d'évacuation. Un devis va être demandé à différents établissements pour le contrôle électrique annuel qui est obligatoire. BODET Gérard informe également le conseil que deux cavurnes ont été installés par les pompes funèbres DEVILLARD suite au devis validé. Au niveau de l'école, concernant le filet sous les préaux pour chasser les pigeons, un devis va être demandé à DUCATILLON et la secrétaire va contacter la mairie de Marcigny qui peut donner des informations à ce sujet.

Ecole : PLURIEL Dominique indique que 6 nouveaux élèves en petite section ont pris le chemin de l'école.

Fleurissement, communication : CLEMENT PORNIN Christèle informe que le jury départemental passe le mardi 12 septembre 2023 à 11h dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le CM :

Mam :

1* Une réunion de consultation a eu lieu le 31/08/2023 avec les 3 assistantes de l'association « MAM LES PETITS DAUPHINS », l'ATD71, Figural et des élus afin de faire un point sur les besoins, les interrogations des assistantes.

2* Le dossier demandé par la PMI a été transmis par la secrétaire de mairie en collaboration avec les 3 assistantes le 31 août.

3* Rdv ce mardi après-midi avec Mme DURAND-MICHAUD de la CAF concernant le dossier de subvention déposé par la secrétaire de mairie le 30 août 2023.

Mme DURAND-MICHAUD a réalisé un point sur les documents manquants ou à étoffer par les 3 assistantes et la mairie.

Le loyer mensuel est trop haut, à revoir, c'est un item important dans l'accord pour la

subvention.

Le 17 octobre, la commission d'action sociale de la CAF étudiera les dossiers, Mme DURAND-MICHAUD fera un retour la semaine qui suit si notre dossier est accepté.

Lotissement : suite au passage du dossier devant la commission CDPENAF, le CU(b) est revenu négatif comme indiqué par la DDT. La CDPENAF a donné un avis favorable au lotissement. La secrétaire de mairie a contacté rapidement ADAGE afin qu'une DP division ou un permis d'aménager soit déposé en suivant les prescriptions de la DRI. La demande d'urbanisme déposée devra être actée au prochain conseil par une délibération.

Personnel : le mardi 26/09 : la secrétaire de mairie va suivre la formation sur le régime juridique des concessions funéraires à l'Hôpital le Mercier ; la mairie sera fermée le 29 septembre en raison du séminaire organisée par la CCLGC pour les agents.

L'agent communal et Christèle CLEMENT PORNIN seront en formation en demi-journée sur la taille des arbres organisée par le département le jeudi 5 octobre à Charolles.

Le CDD de MARSAC MAILLET Céline est renouvelé du 1er septembre au 31 décembre 2023 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service de la garderie scolaire de l'école de POISSON pendant le temps méridien, ce qui correspond à 1 heure par semaine. L'autre heure est réalisée par Cécile FURTIN. Mme MARSAC MAILLET n'est sur POISSON que deux jours par semaine.

Le CDD de Patricia MENDONCA est renouvelé également pour un an. Le nettoyage réalisé à la salle communale est payé en heures complémentaires mensuellement. Normalement elle intervient 1 fois par semaine et en fonction de la location de la salle.

REOM : un problème de dépôt a été constaté dans certains points de regroupements (Busseuil, bourg à la salle communale), un mail a été envoyé au service environnement accompagné de photos.

Cérémonie : le samedi 30 septembre 2023 à 10h30 à Poisson aura lieu l'inauguration d'un pupitre matérialisant la ligne de démarcation pendant la Seconde Guerre mondiale. Les invitations vont être réalisées et distribuées. Un poteau a été placé Impasse du Petit Pont.

Autres informations :

La prochaine réunion sera le 21 septembre à 20h30 pour faire un point sur la remise de l'esquisse de la MAM par FIGURAL à 14h.

Le prochain conseil sera le 5 octobre 2023 à 20h30.

L'association Moulin l'Arconce organise la visite du château de Moulin l'Arconce le samedi 16 et dimanche 17 septembre de 15h à 18h30 dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Une conférence Territoriale du CHAROLAIS-BRIONNAIS a lieu le 10 octobre à 19h à Saint-Yan.

Le 14 octobre 2023 aura lieu le repas des aînés au restaurant.

Fait à Poisson, le 07/09/2023

Séance levée à 23h00.

Le Maire,

Michelle BONNOT



Le secrétaire de séance

